

Madame ou Monsieur le (la) Président(e)
du comité départemental de cyclisme

N/Réf. : 2015-27-05/1/DL/CP
Tél. : 01.81.88.09.24
Mail : mecenat-ffc-aso@ffc.fr

Montigny-le-Bretonneux, le 27 mai 2015

Objet : mécénat FFC-ASO – appel à projet 2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Chers Amis,

La Fédération Française de Cyclisme et Amaury Sport Organisation poursuivent leurs actions dans le cadre d'une convention pluriannuelle de mécénat (2014 à 2016) afin de soutenir et développer la pratique cycliste auprès des clubs et comités.

Les performances de notre fédération, portées par ses clubs, ses comités départementaux et régionaux, positionnent très régulièrement nos athlètes sur les plus hautes marches des podiums des événements mondiaux.

De plus, le nouveau record historique de 119.367 licenciés enregistrés par la FFC à la fin de l'année 2014 démontre que le cyclisme, sous toutes ses formes de pratiques, demeure un sport très populaire et attractif. La société ASO, leader dans le monde de l'organisation d'événements cyclistes, partage ce constat et souhaite unir ses efforts avec la FFC pour favoriser son développement, dans la logique du projet fédéral « pour un cyclisme français conquérant ».

Notre accord porte sur le soutien au développement des clubs et des comités départementaux. Et ce, de manière très concrète par le financement des actions présentées. Elles viennent s'ajouter à celles précédemment existantes et maintenues, notamment pour les comités départementaux et régionaux, la participation aux frais de déplacement des épreuves « inter-régions cadets », et des challenges nationaux juniors et espoirs.

ASO s'inscrit totalement dans le projet fédéral et a clairement souhaité laisser le soin à la fédération de proposer et de porter l'ensemble des actions éligibles.

Aussi, il nous est agréable de vous présenter dans la fiche complémentaire téléchargeable sur le site internet fédéral, un choix de trois actions éligibles pour l'année 2015.

Une seule action par comité départemental pourra être présentée cette année

Le montant de l'aide attribuée plafonnée à 1200€ ne pourra être supérieur à 50% du coût global de l'action (sauf pour l'action « organisation d'une formation de motards », à condition toutefois que le projet ait été retenu par le groupe de sélection paritaire FFC-ASO et dans la limite des crédits disponibles.

Nous vous précisons que votre dossier devra être adressé à votre comité régional pour le **15 JUIN 2015**, délai de rigueur, à l'attention du Président, accompagné de l'ensemble des justificatives (devis, projet,..).

L'instance régionale émettra alors un avis et transmettra votre dossier au siège fédéral, à l'attention du Président de la FFC, pour le **22 juin 2015**, délai de rigueur.

Aussi, nous vous invitons, dès à présent, à télécharger sur le site internet www.fcc.fr l'ensemble du dossier, seulement accessible par vos identifiants de connexion « espace clubs » (login et mot de passe).

Le groupe de sélection paritaire FFC-ASO se réunira pour évaluer les dossiers, que nous espérons nombreux. A l'issue de cette analyse et de l'éligibilité de votre dossier, le montant accordé vous sera notifié.

Nous sommes fiers de la mise en place d'un tel soutien direct aux membres de la FFC et vous souhaitons plein succès dans votre développement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos très cordiales salutations.

Bien Cordialement,



David LAPPARTIENT
Président de la FFC



Christian PRUDHOMME
Directeur du Tour de France

Copie du courrier au Président du comité régional.



Dossier réservé aux comités départementaux

1. Identification

Nom du comité dept:	Région :
Nom / Prénom du Président(e) :	
Courriel :	N° de téléphone :

2. Critères d'éligibilité (1 maximum) à choisir parmi :

- Organisation d'une formation de motards « sécurité »
- Aide aux stages départementaux piste.
- Aide aux stages départementaux minimes / Cadets / Juniors et Dames

3. Description succincte du projet (vous pouvez joindre un dossier complémentaire)

Hors critères :

Achat de vêtements cyclistes et de matériels vélos

Déplacements sur les inter-régions cadets sont hors critères (inclus dans le mécénat cadets)

4. Budget prévisionnel et/ou devis

Un budget prévisionnel et/ou un devis mentionnant le nom du comité départemental doit être joint au dossier.

Ce document complètement renseigné doit être envoyé par courriel ou par voie postale à votre comité régional pour le 15 juin 2015, délai de rigueur